

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 AOUT 2019

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 25 juillet 2019.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU,

Absents excusés : Brigitte MARSAC, Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 JUIN 2019

A l'unanimité.

EGLISE (EDIFICE ET PARVIS)

-Les travaux de restauration et de mise en valeur de l'église avancent normalement. Deux réunions de chantier ont déjà eu lieu. Il existe bien un ajout de la réfection des contreforts pour un surcoût d'environ 7 000 € (somme prévue dans l'enveloppe initiale).

-S'agissant du parvis de l'église (2^{ème} tranche de travaux du bourg) le maître d'œuvre Christophe LEHUGER a fait une nouvelle proposition comprenant le déplacement du tambour. Le montant global de cette seconde tranche est estimé à 94 505 €. Une délibération est prise à l'unanimité concernant les honoraires de l'architecte (9 175.45 €).

STADE

Des devis ont été demandés pour les travaux concernant : la toiture des vestiaires, les fenêtres, l'agrandissement du club house. A étudier l'opportunité d'un bâti neuf à comparer avec les devis connus. Un premier contact a été pris avec les financeurs potentiels : Centre National du Développement du Sport (20% maximum) Etat DETR (30%) Conseil Départemental (30% ?).

INVESTISSEMENTS 2019

M. le Maire présente au conseil le tableau récapitulatif des investissements prévus pour l'année 2019 ; globalement le financement à charge de la commune est de 57 724 € en prenant en compte la TVA qui sera récupérée en 2021.

FEDERATION D'ELECTRIFICATION

Paul FREYSSINET fait le compte-rendu de la réunion du 9 juillet. La mise sous terre de l'entrée sud et de la tranche 3 (Champs d'Ornac) de l'éclairage public et des télécommunications sera réalisée en fin d'année pour un coût respectivement de 2 0432.26 € + 1 216.13 € à charge de la commune et de 5 329.80 € + 2 664.90 € aussi à charge de la commune. Le conseil délibère à l'unanimité.

La commune a signé une convention avec la Fédération d'électrification pour l'installation de compteurs-détecteurs Linky qui pourraient signaler des anomalies de fonctionnement de l'éclairage public.

EAU

Suite à la détection de métolachlore (maximum autorisé 0,10 microgramme par litre) dans les analyses pratiquées pour le compte de l'ARS (Agence Régionale de Santé) les captages 1 (0,42) et 2 (0,24) des Chaises Basses ont été fermés ; des analyses pratiquées le 9 juillet ont ramené le taux à 0,11. Une autre analyse a eu lieu le 29 juillet ; les résultats sont attendus dans 3 semaines.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

M. VIGNARD, directeur de l'aménagement du territoire de la communauté de commune du Pays d'Uzerche, nous a adressé un compte-rendu de toutes les actions portées par la communauté de communes (Opération d'Amélioration de l'Habitat, Tourisme, Maisons des Entreprises, Zones d'Activités Economiques, Opération de Revitalisation du Territoire, Schéma Directeur de l'Eau Potable etc).

Dans le cadre de la politique de l'eau potable, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour signer une convention visant à estimer le coût des travaux à envisager (démarche partenariale entre le département, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Fédération départementale des collectivités). Ce diagnostic pourra être financé à hauteur de 80%.

Le conseil délibère à l'unanimité pour l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Un remaniement de l'implantation des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est envisagé pour l'année prochaine. Pour soutenir la non-fermeture des trésoreries en Corrèze le conseil municipal délibère à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour la fin du projet. Les personnes publiques associées (Préfecture, Chambre de l'Agriculture, Direction départementale des territoires (DDT), Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF...) recevront dans les prochains jours une copie du projet pour qu'il soit examiné et nous enverrons leurs observations dans les 3 mois à venir. Passé ce délai un commissaire enquêteur sera nommé par le tribunal administratif pour mener l'enquête publique pendant un mois.

ALIENATION CHEMIN PUBLIC

Un commissaire enquêteur a été contacté pour l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie de chemin public sis à la Courtine. Il sera présent en mairie le 1^{er} octobre de 10h à 12h.

ELAGAGE

Un courrier sera adressé fin août/début septembre aux riverains de la voirie communale concernés par l'élagage, accompagné d'une copie de l'arrêté communal d'élagage.

DIVERS

- Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère (SIAV) : les délégués ont participé à la réunion syndicale et présentent le compte-rendu. Lors d'une prochaine réunion Orgnac se proposera de recevoir le SIAV.
- M. le Maire et Paul FREYSSINET se sont rendus à Comborn pour essayer de résoudre un problème de voisinage qui perdure.
- Le feu de la Saint Jean s'est déroulé dans de bonnes conditions.
- Fête votive d'Orgnac : bon déroulement et bonne participation.
- Le 13 juillet s'est tenu aux Fombiarden le Comice Agricole de l'ancien canton de Vigeois : bonne affluence ; remerciements aux communes voisines qui ont prêté du matériel (Troche, Vigeois, Donzenac). Le site a été laissé très propre ; bon travail des Jeunes Agriculteurs.
- Le 2 août : concert de l'association des Amis de l'Eglise Saint Martial d'Orgnac sur Vézère ; bonne réussite dans une bonne ambiance.
- Proposition à étudier pour l'achat de 3 ou 4 bancs à installer sur la place.
- Congés des agents : Patrick RUE du 12/08 au 01/09 ; Christian BOUTOT du 02/09 au 22/09 ; Sandrine FAUREL du 12/08 au 02/09. Des permanences seront assurées les mardis en mairie par le maire et les adjoints.
- Délibération à l'unanimité pour encaisser la redevance de France Télécom pour occupation du domaine public : 2 938.24 €.
- Délibération à l'unanimité pour participation aux frais de scolarité de deux enfants scolarisés à Objat : 630 €.
- Délibération à l'unanimité pour la dénomination de deux rues oubliées lors de l'adressage : Route du Poteau et Impasse des Captages.
- Délibération à l'unanimité pour rendre la caution concernant la location de Mme POUFARRY.
- Délibération à l'unanimité pour l'achat d'un poste à souder : 523 € H.T.

Fin de séance 23h.